

Compte-rendu synthétique du COMITÉ DE CONCERTATION n°4 du 6 MAI 2021

REUNION EN VISIO-CONFERENCE

Ordre du jour :

- 1) Introduction : validation préfectorale du projet de territoire et lancement de la phase opérationnelle 2
- 2) Présentation du cadre de mise en œuvre du Projet de territoire par Laurent DELRUE . 4
- 3) Point sur les principales actions en cours..... 5
- 4) Intervention de Christine JEAN garante de la concertation..... 9
- 5) Conclusion par Jean-Michel FABRE 10

☞ La liste de présents et excusés figure en ANNEXE 1.

☞ Les questions posées lors de la réunion via le tchat de la visio-conférence et les réponses apportées figurent en ANNEXE 2 .

☞ Dans un souci de transparence, l'enregistrement audio/vidéo de l'intégralité de la visio-conférence a été mis en ligne sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=ujwSca6ipME>

Le présent compte rendu constitue une synthèse des principales interventions.

Le diaporama présenté lors de la réunion ainsi que ce compte rendu sont téléchargeables sur l'espace de partage en ligne dédié au Comité de Concertation Garon'Amont :

<https://mydata.cd31.fr/index.php/s/WWWRHWBSG3FByZB>

Mot de passe : ptGA2021

1) Introduction : validation préfectorale du projet de territoire et lancement de la phase opérationnelle

Prise de parole de M. Jean-Michel Fabre, Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

⌚ à partir de [00:02:00](#)¹

M. FABRE précise que l'organisation de ce quatrième comité de concertation a été décidée malgré la contrainte sanitaire, en visio-conférence, car il est nécessaire de faire un point et d'échanger sur le travail réalisé depuis la précédente séance de ce comité, le 8 octobre dernier, qui avait permis de finaliser le projet de territoire.

M. Fabre espère que ce comité puisse se réunir très prochainement dans un cadre plus convivial et précise que la « fête de la Garonne » prévue dans le cadre du projet de territoire permettra notamment d'offrir ce temps de convivialité.

M. FABRE rappelle la validation récente de la démarche projet de territoire, par le Préfet, qui constitue une reconnaissance de la méthode. Cette validation engage collectivement ; il remercie les différentes parties prenantes (panel citoyen, membres du comité de concertation et du comité de pilotage) qui ont pris part aux travaux d'élaboration du projet de territoire.

M. FABRE indique que le Conseil départemental de la Haute-Garonne a souhaité prolonger la mission de Christine JEAN en tant que garante de la concertation.

M. FABRE annonce que ce quatrième comité de concertation permet de donner le point de départ du programme d'actions, même si plusieurs actions ont déjà été engagées par anticipation, malgré la crise sanitaire, comme cela sera précisé par la suite. Il ajoute qu'il ne faut pas qu'à la crise sanitaire actuelle s'ajoute une crise de l'eau. Il fait état de la situation hydrologique actuelle préoccupante suite à la période très sèche connue ces derniers mois. La question de la bonne gestion de la ressource en eau se pose désormais 12 mois sur 12 et non pas seulement durant l'été et l'automne. Il y a donc nécessité d'agir à la fois à court terme en pensant à l'été prochain tout en s'inscrivant dans le long terme, avec des objectifs ambitieux qui devront être adaptés en permanence.

M FABRE rappelle également que le projet de territoire ne se résume pas un projet phare mais qu'il s'agit d'un programme de 32 actions multithématiques. Il fait état de sa satisfaction à voir que d'ores et déjà plusieurs actions sur des thématiques variées ont pu être engagées simultanément (expérimentation de prélèvements en gravières, conventionnement de nouveaux volumes dans les barrage EDF, conservatoire des zones humides).

M. FABRE conclut son introduction en précisant que le Conseil départemental de la Haute-Garonne a délibéré pour porter un certain nombre d'actions et a prévu un budget de 8 millions d'euros sur les 5 années à venir. L'objectif est bien d'intervenir sur tous les sujets de front en coordination avec les autres porteurs d'action.

¹ Indication sur le minutage de l'enregistrement vidéo au moment de la prise de parole
Minutage de l'intervention sur l'enregistrement de la visio-conférence (Rappel lien vers le replay : <https://www.youtube.com/watch?v=ujwSca6ipME>)

Prise de parole de M. Stéphane LE GOASTER, Directeur adjoint de la DDT 31

⌚ à partir de [00:21:10](#)

M. LE GOASTER introduit son propos en précisant que M. le Préfet suit avec une grande attention le projet de territoire Garon'Amont et indique que ce type de démarche a vocation à être développé sur l'ensemble de l'axe Garonne.

Il confirme que la démarche mise en œuvre a fait l'objet d'une validation récente de la part de M. le Préfet. Il rappelle qu'une des principales recommandations concerne la question de la création de retenue, qu'il faudra poursuivre de façon collégiale et renforcée compte tenu de la sensibilité du sujet. Il ajoute que les actions en faveur des économies d'eau doivent contribuer à résorber les perspectives de déficit. Pour cela, il est important qu'elles ne soient pas « compensées » par des prélèvements supplémentaires. Il est en effet indispensable de ne pas augmenter la pression sur les milieux.

M. LE GOASTER conclut son intervention en assurant que les services de l'Etat seraient au côté du Conseil départemental de la Haute-Garonne tout au long de ce processus, qu'il qualifie de remarquable et gage de réussite compte-tenu des défis qui nous attendent.

Prise de parole de M. Frank SOLACROUP, Directeur de la Délégation territoriale Garonne Amont à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

⌚ à partir de [00:25:45](#)

M. SOLACROUP se joint aux félicitations. Il indique que le projet de territoire est dans une étape charnière entre la phase d'élaboration et la phase de mise en œuvre, même si certaines actions ont déjà été anticipées. En effet, il existe une forme d'urgence pour que l'on puisse anticiper les effets du changement climatique. L'année 2020 a notamment été marquée par des prélèvements instantanés records, et la situation hydrologique actuellement observée fait craindre que la situation 2021 soit similaire à 2020, voire pire.

M. SOLACROUP se félicite de voir qu'un panel d'actions se décline déjà de façon opérationnelle. Il évoque notamment l'engagement d'actions dans le cadre de l'appel à projet sur les économies d'eau en agriculture lancé par l'Agence de l'Eau [observatoire des économies d'eau agricole A3.1. et diagnostics des exploitations agricoles – A3.2.]. Il précise que l'Agence de l'Eau sera attentive à ce que l'ensemble des actions soit mobilisées : sobriété, efficience, réflexions sur les assolements, sécurisation par optimisation et création de retenue. Il ajoute que l'action concernant le cahier des charges partagé pour la création de retenues est particulièrement importante au-delà du périmètre Garon'Amont. L'axe Garonne, véritable « colonne vertébrale » du bassin Adour-Garonne, regroupe en effet de nombreux enjeux avec une population en augmentation. La gestion de l'eau est un facteur déterminant pour permettre un développement équilibré.

M. SOLACROUP conclut son intervention en remerciant le Conseil départemental de la Haute-Garonne ainsi que tous les acteurs qui s'investissent dans la démarche Garon'Amont.

2) Présentation du cadre de mise en œuvre du Projet de territoire par Laurent DELRUE

🕒 à partir de [00:31:30](#) - diapositives² 6 à 17

M. DELRUE explique que pour mettre en œuvre le plan d'actions, il a été décidé, par le comité de pilotage sur proposition du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de conserver ce qui avait bien marché jusqu'à présent. Ainsi, le comité de concertation, qui regroupe les acteurs du territoire Garon'Amont et des membres du panel citoyen, est maintenu. Il précise quelles seront les principales fonctions du comité de concertation : suivi de l'avancement des actions et des résultats obtenus, objectivation des débats, force de proposition. Le comité de concertation est représentatif du territoire Garon'Amont et il est le garant du respect des propositions établies par le panel citoyen. Il sera réuni 2 à 3 fois par an ; sa composition pourra évoluer selon les besoins.

M. DELRUE détaille également les rôles du comité de pilotage et du Conseil départemental de la Haute-Garonne en tant que porteur de la démarche à l'échelle globale.

M. DELRUE précise que Mme JEAN, en tant que garante de la concertation, continuera à suivre le projet de territoire. C'est la garantie que la concertation mise en œuvre respecte les règles du genre (expression libre, transparence...). Il rappelle que la garante de la concertation ne participera pas aux discussions sur le fond mais fournira des conseils et avis en toute neutralité, de façon identique pour tous. Mme JEAN est à disposition de tout acteur qui estimerait ne pas être entendu. Pour suivre une recommandation de Mme JEAN, il annonce l'élaboration d'une charte du comité de concertation qui définira des règles claires, notamment que tous les membres du comité bénéficient du même accès aux informations.

M. DELRUE détaille ensuite la répartition de la maîtrise d'ouvrage des 32 actions en précisant que le Conseil départemental porte certaines actions de façon temporaire dans l'attente de l'émergence d'un maître d'ouvrage. Il précise qu'il reviendra à chaque porteur d'action d'associer les acteurs concernés.

M. DELRUE annonce également que des prestataires seront recrutés par le Conseil départemental pour bénéficier d'une assistance dans le cadre d'un marché divisé en 3 lots : ingénierie de l'eau / site internet et communication / concertation. Il précise les différentes missions afférentes à chacun des lots et informe que la consultation, relative à ce marché d'une durée de quatre ans, est en cours.

M. DELRUE détaille les principales missions qui seront réalisées par les prestataires retenus par le Conseil départemental. Il indique notamment que le site internet Garon'Amont sera remanié et qu'une concertation spécifique sera menée sur le sujet des créations de retenues de stockage dans le cadre de l'action C3.1 du projet de territoire.

S'agissant de l'avancement des actions, M. DELRUE précise que les 2/3 des actions ont déjà démarrées ou sont en cours de démarrage. Cela démontre une dynamique positive, avec un consensus qui permet d'avancer, car il n'y a effectivement aucun temps à perdre.

Interventions :

M. FABRE confirme que s'agissant des nouvelles retenues, conformément aux recommandations du panel citoyen, l'approche du projet de territoire consistera à réfléchir

² Rappel le diaporama présenté lors du comité de la concertation est téléchargeable sur le lien suivant :

dans le cadre d'une concertation à la définition d'une retenue acceptable. Cette question qui n'est pas un sujet tabou, sera traitée dans le cadre du planning qui a été défini collectivement.

En réponse à la demande de précisions de Mme CARLOT sur le tchat, s'agissant des axes C et D passés trop rapidement, M. DELRUE indique que le conservatoire départemental des zones humides est désormais créé et plusieurs sites ont déjà été classés sans attendre la validation officielle du projet de territoire. Ce classement garantit une protection sur un temps long des zones humides. Il rappelle également la négociation menée avec EDF qui a permis d'augmenter les volumes disponibles pour le soutien d'étiage dans les réserves hydroélectriques. Il évoque enfin l'optimisation du canal de Saint-Martory qui offre un potentiel très intéressant.

M. ALVAREZ indique qu'il faut prendre en considération les actions d'optimisation du remplissage des retenues existantes, sur lesquelles il est nécessaire d'engager des concertations.

M. FABRE indique qu'il y a plusieurs actions qui concernent l'amont du projet de territoire et que M. ALVAREZ a raison de mettre en avant la question du remplissage des retenues ; le Conseil départemental de la Haute-Garonne est d'ailleurs aux côtés du Conseil départemental de l'Ariège sur la sécurisation du remplissage de Montbel. D'une manière générale il y aura lieu de travailler collectivement sur de nombreux sujets, dont les zones humides.

3) Point sur les principales actions en cours

Conservatoire départemental des zones humides – Action C.2.3 par Olivier LOUIS

⌚ à partir de [01:02:30](#) - diapositives 19 à 23

M. LOUIS, rappelle que 5 recommandations du panel citoyen concernent les zones humides, et que celles-ci ont été traduites en 2 fiches actions :

- Action C.2.2 : Observatoire et stratégie des « zones humides » à l'échelle du périmètre du PTGA - qui sera lancée prochainement en lien avec l'Inter-SAGE ;
- Action C.2.3 : Développer un conservatoire départemental des zones humides en Haute-Garonne.

Il rappelle également les différents intérêts des zones humides, qui en font un sujet central en matière d'eau, et indique que les actions en faveur des zones humides relèvent de la catégorie des solutions fondées sur la nature.

M. LOUIS précise que l'action C.2.3. est engagée à l'échelle du département de la Haute-Garonne. Cette action consiste à garantir la maîtrise foncière sur le long terme des parcelles concernées, avec au besoin une acquisition par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, et à assurer leur gestion, voire leur restauration, grâce à la mise en place de plans de gestion. Ces zones humides seront valorisées avec si possible une ouverture au public.

M. LOUIS annonce que le conservatoire des zones humides a été créé par délibération en date du 15 décembre 2021. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne pourra prendre en charge de 50 à 80 % du coût des dépenses selon le type d'action. Un comité de coordination des financeurs, permettant d'optimiser l'accompagnement financier des

porteurs de projets, a également été constitué avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil régional Occitanie.

Olivier LOUIS annonce que 44 sites représentant 384 ha ont d'ores et déjà été inscrits, ce qui correspond à près de 10 % de la surface de zones humides inventoriées en Haute-Garonne.

Dans les mois à venir le travail de classement sera poursuivi ; parallèlement des contractualisations sont en cours avec les propriétaires des sites déjà classés pour ensuite mettre en place des plans de gestions.

Observatoire sur les sources – Action D.1.1 par Vincent RIBOT

⌚ à partir de [01:10:50](#) - diapositives 24 à 26

M. RIBOT rappelle que l'objectif de cette action est de créer un réseau de stations hydrométriques permettant le suivi du débit des sources de montagne afin de mieux connaître leur évolution dans un contexte de changement climatique. Il indique que cette action répond également à un besoin identifié dans le cadre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable réalisé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Il précise également que cet observatoire concerne le territoire des Pyrénées haut-garonnaises.

M. RIBOT indique qu'une convention est en cours de signature avec le BRGM afin de réaliser une première phase d'étude d'une durée de 18 mois, consistant à identifier une dizaine de sources qui pourront constituer le réseau hydrométrique. Un groupe de travail dédié sera mis en place dans les prochains mois. La phase suivante consistera à effectuer des mesures de débits sur les sources identifiées et à réaliser les aménagements permettant d'assurer le suivi du débit en continu.

Expérimentation prélèvement en gravières pour substitution – Action C.1.2 par Antoine COUSIN

⌚ à partir de [01:16:08](#) - diapositives 27 à 30

M. COUSIN rappelle que cette action consiste à expérimenter la substitution de prélèvements d'irrigation existants en nappe ou en rivière par des prélèvements dans d'anciennes gravières colmatées. Il détaille ensuite l'origine des gravières et indique qu'elles représentent sur le périmètre Garon'Amont une superficie de 700 ha sur une bande de 2 km autour de la Garonne.

M. COUSIN explique ensuite que l'intérêt de prélever dans une gravière colmatée réside dans le déphasage entre le moment où l'eau est prélevée dans la gravière et le moment où se reporte l'effet de ce prélèvement sur la Garonne soit un délai de 1 à 3 mois.

M. COUSIN précise que cette action a été engagée dès décembre 2019 et détaille les contraintes qui ont conduits aux reports des opérations initialement programmées. Il indique que ces derniers mois ont cependant permis de préparer, grâce à la mobilisation de plusieurs acteurs, une expérimentation à mener à l'été 2021. Le site pilote correspond à la gravière du lac de Barbis à Carbonne. Les volumes prélevés dans cette gravière permettront d'assurer l'irrigation d'un verger de 2 ha et d'une parcelle de maïs de 9 ha en substitution complète de prélèvements préexistants. Il donne ensuite le détail de cette expérimentation et du protocole de suivi qui sera mis en œuvre.

Il conclut son intervention en présentant un premier retour d'expérience relatif à cette action.

Observatoire sur les économies d'eau agricole – Action A.3.1 par Bruno COUPRY

🕒 à partir de [01:25:50](#)- diapositives 31 à 36

M. COUPRY indique que l'objectif de l'observatoire est de construire un dispositif basé sur une expertise technique partagée permettant d'explicitier l'usage de l'eau agricole dans un passé récent, à l'heure actuelle et dans les années à venir. L'observatoire constituera un référentiel technique objectivé et partagé permettant d'alimenter la réflexion notamment dans les instances de concertation comme le comité de concertation Garon'Amont.

M. COUPRY détaille le processus de réflexion déjà engagé dans le cadre du groupe de travail dédié à cette action, portée conjointement par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne. Quatre familles d'indicateurs partagés ont ainsi été définis : le territoire (approche agronomique), les pratiques d'irrigation, les volumes et débits prélevés, la socio-économie. Lorsque ces indicateurs seront bien caractérisés, il sera possible, en les croisant, d'identifier les marges de progrès et proposer à terme des actions ciblées. Quatre groupes thématiques seront par ailleurs constitués pour faire travailler une trentaine d'experts qui définiront *in fine* un système de référence objectivé et robuste.

M. COUPRY indique également que cette action s'articulera avec l'action A.3.2 qui concerne les diagnostics et suivis des exploitations agricoles. L'objectif est de passer de l'échelle globale du Projet de Territoire à l'échelle de chaque exploitation, avec des agriculteurs impliqués.

Il achève son propos en précisant que les actions A.3.1 et A.3.2 ont fait l'objet d'une candidature dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne « économies et efficacité de l'eau en agriculture » comme l'a évoqué M. SOLACROUP.

Interventions

A la question sur le tchat de Mme CARLOT, qui demande si l'étude de l'Agence de l'Eau sur les économies d'eau en agriculture avait été utilisée dans le cadre des travaux de l'action A.3.1., M. COUPRY répond que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est partenaire de cette opération et plus généralement qu'il y a un dialogue qui se fait entre toutes les opérations qui se font à l'échelle Adour-Garonne. Il ajoute que si l'observatoire des économies d'eau agricole atteint ses objectifs, il aura vocation à être reproduit sur d'autres secteurs du bassin de la Garonne.

M. FABRE souhaite faire part de plusieurs enseignements généraux. L'un des premiers effets attendus du projet de territoire est d'apprendre à travailler ensemble sur tous les sujets pour trouver des solutions communes « en embarquant tout le monde » à l'image de la dynamique instaurée sur les zones humides. S'agissant des gravières, il y a vraisemblablement un réservoir très important, mais l'expérience montre que pour pouvoir l'exploiter il faudra être en capacité de traiter les problèmes déjà identifiés les uns après les autres. Au sujet de l'irrigation, M. FABRE constate qu'il manque de la donnée détaillée sur un sujet pourtant complexe. L'observatoire permettra de préciser la réalité, de partager des

informations, au bénéfice de tous, pour dépasser les oppositions basées sur des données imprécises. Il remercie le travail fait avec la Chambre d'agriculture.

Mme CARPENTIER indique qu'il serait nécessaire de bien définir ce qu'est une culture irriguée. Elle considère en effet que les arrosages antigel ou permettant de faire lever les semis lors de printemps secs ne sont pas de l'irrigation, car ils ne sont pas réalisés en période d'étiage. Elle souhaite également préciser que grâce à la collaboration entre le monde agricole et Réseau 31, près de 5 Mm³ d'eau ont été économisés dans le canal de Saint-Martory durant l'étiage 2020. Mme CARPENTIER souligne que les agriculteurs sont en effet très sensibles à l'utilisation de l'eau et sont contre les gaspillages. Enfin, elle rappelle que sur les réseaux d'irrigation collectif, les expertises indiquent généralement un rendement de 90 % ce qui n'est pas forcément le cas sur les réseaux d'eau potable.

M. BOUSQUET indique que s'agissant des gravières il y a un gros travail à faire pour l'avenir avec l'administration en général pour anticiper sur les modalités de gestion des gravières après exploitation. Il ajoute qu'il est nécessaire que tous les chiffres apportés soient objectivés. Il suggère pour cela de travailler avec le CNES qui pourrait grâce aux données satellitaires apporter des informations sur la situation des sols actuelle et passée.

Recharge de nappe (R'Garonne) – Action C.2.1 par Anne-Valérie HAU-BARRAS et Yann OUDARD

🕒 à partir de [01:48:50](#)- diapositives 37 à 42

Mme HAU-BARRAS introduit son propos en précisant que le bulletin de situation des nappes, établi par le BRGM, indique que la situation des nappes sur le périmètre Garon'Amont est bonne grâce aux excédents de l'hiver dernier. Il faut donc appréhender conjointement eau de surface/eau souterraine.

Elle explique ensuite que la recharge maîtrisée de nappe consiste à mobiliser les eaux de surface excédentaires en hiver pour les faire infiltrer par des méthodes douces dans la nappe afin d'avoir un soutien de la nappe plus important en été.

M. OUDARD précise qu'il existe beaucoup d'informations sur le périmètre concerné par l'action avec d'une part les données débitométriques de Réseau 31, et d'autre part les données piézométriques du BRGM. Il explique que le canal de Saint-Martory réalimente indirectement la nappe de la Garonne et deux de ses affluents via le réseau de canaux secondaires. L'objectif de l'action est donc de renforcer cette connaissance et de voir comment il est possible d'amplifier ce phénomène de réalimentation qui se fait presque naturellement aujourd'hui.

M. OUDARD indique qu'il y a un potentiel de 2 m³/s mobilisable hors période d'étiage qui pourrait permettre la réalimentation de nappe. L'étude doit permettre de caractériser quel serait l'impact de cette réalimentation sur la nappe de la Garonne, du Touch et de la Louge. L'étude permettra aussi de confirmer l'opportunité de substituer des prélèvements en rivière par des prélèvements en nappe. Il détaille les différents acteurs associés.

Mme HAU-BARRAS détaille le calendrier d'exécution de cette action en précisant qu'il s'agit d'une opération novatrice en France de par les débits mis en jeu. Elle précise que la phase d'acquisition des données doit démarrer prochainement. L'objectif est que le choix des sites et du dispositif soit acté pour début 2022 avec un début de recharge en novembre 2022 jusqu'en mai 2023.

Optimisation de l'usage des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage – Action C.1.3 par Jean-Michel FABRE

🕒 à partir de [02:00:45](#)- diapositives 43 à 44

M. FABRE précise que l'objectif de cette action, évoquée très tôt avec le panel citoyen, est de mobiliser des réserves qui existent déjà. Il indique que la discussion engagée par le SMEAG qu'il préside, avec EDF, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'Etat a permis en 2021 la mise en place d'un contrat expérimental sur les années 2020 et 2021 consistant à augmenter les volumes (+ 18,5 m³/s) ainsi que les débits mobilisables (jusqu'à 20 m³/s). Il dresse le bilan de la gestion de l'étiage 2020 en indiquant que malgré un contexte météorologique difficile, aucune restriction n'a été nécessaire. Il indique qu'il y aura vraisemblablement une troisième année d'expérimentation.

Il ajoute par ailleurs, que l'ambition affichée au niveau du bassin Adour-Garonne est de gagner à terme de 300 à 350 Mm³ en provenance de ces réserves hydroélectriques. Cet objectif nécessite une importante préparation en amont de la part d'EDF qui pourrait être accompagné pour augmenter les capacités de ses barrages.

Il termine son intervention en précisant que s'agissant du débat sur la l'avenir d'EDF, la nouvelle organisation envisagée maintiendrait la partie hydroélectricité dans une entité publique à 100 %.

Interventions

M. CHARPENTIER indique que l'UNICEM est très satisfait de participer à l'expérimentation relative au prélèvement dans les gravières (action C.1.2) et reste à disposition pour faire avancer la démarche scientifique. Il constate que le département a des espaces naturels sensibles (ENS) qui ont des caractéristiques proches de zones humides et il demande s'il est prévu d'ajouter de zones humides d'origine anthropique dans le classement ENS pour compenser la disparition de zones humides du fait du changement climatique.

M. FABRE répond que le Conseil départemental de la Haute-Garonne est à la disposition de tous les acteurs pour travailler sur le conservatoire des zones humides ou les ENS. Il précise que près de 3 000 ha ont été inscrits en tant qu'ENS en Haute-Garonne avec deux milieux privilégiés : les zones humides et les forêts. Il confirme qu'il serait effectivement intéressant de réfléchir collectivement en amont sur le devenir des futures gravières.

M. DELRUE indique qu'une zone humide est un ENS, la réciproque n'étant pas toujours vérifiée. Il indique que le Conseil départemental a souhaité accorder un soutien financier plus important au dispositif du conservatoire des zones humides plutôt qu'aux ENS car elles représentent un enjeu très important.

4) Intervention de Christine JEAN garante de la concertation

🕒 à partir de [02:13:40](#)

Mme JEAN rappelle qu'elle a participé en tant que garante de la concertation aux différentes phases d'élaboration du projet de territoire. Elle indique que pour cette nouvelle mission elle n'a pas été désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). En effet, la concertation menée dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire Garon'Amont ne relève pas du champ de compétence de la CNDP. Elle a donc été choisie par le Conseil

départemental de la Haute-Garonne sur la base d'une liste nationale de garants pouvant intervenir dans le cadre de concertations volontaires.

Mme JEAN détaille ensuite sa fonction qui consiste à s'assurer de la qualité de la concertation avec une vigilance sur le processus global mais aussi plus spécifiquement en ce qui concerne l'action permettant la co-construction du cahier des charges des retenues à bilan optimal (action C.3.1.).

Elle rappelle qu'elle est à la disposition de tout un chacun en cas de problème rencontré en matière de concertation dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire [*adresse de messagerie : christine.jean10@wanadoo.fr*].

Mme JEAN suggère que les membres du panel de citoyen puissent se rencontrer une à deux fois par an afin de s'assurer que leur 4 représentants au sein du comité de concertation traduisent correctement la parole de l'ensemble du panel citoyen.

Elle souligne ensuite qu'il est important que les acteurs non associés aux groupes techniques des différentes actions puissent avoir accès, sur demande, aux informations en dehors des comités de concertation et notamment dans le cadre de réunions bilatérales.

Au sujet du nouveau site internet Garon'Amont, Mme JEAN se réjouit qu'il prévoit une interactivité car il est important que la démarche Garon'Amont ne soit pas déconnecté du grand public et que celui-ci puisse poser des questions.

Pour terminer son intervention, Mme JEAN relaie une question du tchat s'agissant de l'accès à l'inventaire sur des plans d'eau réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.

[Il est précisé que cette étude est disponible sur demande auprès de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.]

5) Conclusion par Jean-Michel FABRE

🕒 à partir de [02:21:10](#)

Après avoir remercié les intervenants, M. FABRE précise qu'il serait intéressant de proposer une réunion dédiée aux membres du panel citoyen en présentiel afin qu'ils puissent prendre connaissance de l'avancement du projet de territoire et exercer ainsi pleinement leur droit de suivi.

Il souligne qu'un des facteurs de réussite est que les citoyens s'approprient le projet de territoire. C'est pour cette raison que des mesures de communication, d'information ou d'accompagnement comme la fête de la Garonne sont prévus. Une des réflexions à l'avenir sera de savoir comment assurer l'accès à l'information aux citoyens qui le souhaitent pour chacun des sujets développés.

M. FABRE constate que les réunions en visio-conférence ont l'inconvénient d'être descendantes, ce qui complique le débat. Des sujets pourront donc être repris.

M. FABRE indique que le projet de territoire est sur les rails et qu'il convient d'être vigilant à chaque étape pour agir en permanence sur tous les leviers en même temps. Il ajoute qu'il faut continuer à agir de façon collective mais chacun à sa place. Il constate que les choses bougent sur le sujet car tout le monde a compris que le changement climatique est en cours et qu'il y a une obligation absolue de faire de la question de l'eau une question centrale pour notre territoire.

Il remercie à nouveau tous les participants, ainsi que l'équipe qui a assuré l'animation et le support technique.

ANNEXE 1 - Liste de présents et excusés

✓ Présents en visio ou audio conférence :

Benoît ALVAREZ, Conseiller départemental de l'Ariège, Président de la Commission Locale de l'Eau des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises
Delphine ASTIER, Technicienne de rivière au PETR Pays des Nestes
Mélanie BENALET, Chargée de mission à Réseau 31
Frédéric BLANC, Chef de projet au Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées
Bernard BOUSQUET, Vice-président de l'Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne (ADEBAG)
Vincent CADORET, Animateur du SAGE de la vallée de la Garonne
Aurore CARLOT, chargée de mission eau à France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Christelle CARPENTIER, Elue à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Fabrice CHARPENTIER, Président de l'UNICEM Midi-Pyrénées
Bruno COUPRY, Directeur d'Eaucéa
Antoine COUSIN, Chargé d'affaire à Eaucéa
Gilles DOMENC, Directeur du Syndicat de Rivières Salat-Volp
Magali DOUMENC, Responsable du Service Eau au Conseil départemental de l'Ariège
André DURAN, Vice-président de la Communauté de Communes Neste Barousse
Guillaume FERRANDO, Chargé d'étude Eau et Environnement à la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
Marion FORTUNE, Chargée de mission à France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Laetitia GARCIA, Directrice de l'Association Consommation, Logement et Cadre de Vie - Haute-Garonne
Assumpta GUIXOT, Chargée de mission à la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaise
Anne-Valérie HAU-BARRAS, Directrice du BRGM Occitanie
Jean HERRMAN, Pôle Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Réseau 31
Bastien HO, Vice-président de la Communauté de Communes du Volvestre
Régis INGOUF, Responsable du service Service Eau, Milieux Aquatiques et Risques au Conseil régional Occitanie
Christine JEAN, Garante de la Concertation inscrite sur la liste de la Commission Nationale du Débat Public
Catherine LABAT, Responsable du Service Environnement Aménageur au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Stéphane LE GOASTER, Directeur adjoint de la DDT 31
Daniel LEPERCQ, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne
Régis MARTINET, Directeur du Syndicat Mixte Garonne Amont
Julie MONS, Chargée de mission gestion quantitative de la ressource en eau à la DREAL Occitanie
Marie-Christine MOULIS, Coordinatrice territoriale Garonne à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
Françoise NOBLE, Directrice de l'AREMIP
Yann OUDARD, Directeur Adjoint de Réseau 31

Paul SIMON, Ingénieur coordinateur au SM GALT
Olivier PLASSERAUD, Directeur de la Fédération des Pêcheurs de la Haute-Garonne
Frank SOLACROUP, Directeur de la Délégation territoriale Garonne Amont à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
Pierre VIEL, Vice-président de la Communauté de Communes du Volvestre

→ *Conseil départemental de Haute-Garonne*

Pascal BOUREAU, Vice-président
Jean-Michel FABRE, Vice-président
Christian SANS, Vice-président
Marie-Laure DOUMAGNAC, Chef de projet communication
Laurent DELRUE, Directeur Général Délégué Services Opérationnels
Emmanuel GUILARD, Cheffe de Projet Démocratie Participative
Laurence JAQUEMET, Chargée de mission ressource en eau
Pascal JARRY, Directeur de la Mission Démocratie Participative,
Olivier LOUIS, Chef du service ressource en eau
Vincent RIBOT, Chargé de mission ressource en eau
Catherine RIEU, Chargé de mission Direction de l'Agro-écologie
Annick VEZIER, Directrice de la Transition Ecologique

→ *Support techniques :*

Mathieu BARS, Numerik-EA	David PROTHAIS, Eclectic Expérience (animateur)
Morgane CHELIHI, Eclectic Expérience	Olivia WARION, Eclectic Expérience
Aurore COLONNA, Numerik-EA	

✓ **Excusés :**

Vincent AGUILERA, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne
Nicole MIQUEL-BELAUD, Conseillère Métropolitaine Toulouse Métropole
Maryse BEYRIE, Présidente du PETR du PAYS DES NESTES
Frédéric BLANC, Chef de projets Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie
François BOURSIER, Directeur de la Communication, Conseil départemental de la Haute-Garonne
Christian CARDONA, élu à la Chambre d'Agriculture Gers
Karine CORDIER, Cheffe de service Direction de l'Agro-Ecologie Conseil départemental de la Haute-Garonne
Marie-Claude DECAP, membre du Panel Citoyen
Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie
Séverine DOERFLINGER, membre du panel citoyen
Alain FRECHOU, Vice-Président de la CC Cœur Coteaux Comminges et Président du Syndicat Mixte Garonne Amont
Gilbert HEBRARD, Conseiller départemental de la Haute-Garonne

François MAUREL, attaché de bassin à EDF
Emilienne POUMIROL, Conseillère départementale de la Haute-Garonne
Patrice RIVAL, Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne
Fraser MACLEOD, membre du Panel Citoyen
Paulette SALLES, Conseillère départementale de la Haute-Garonne
Thierry SUAUD, Président de la CLE du SAGE vallée de la Garonne, Conseiller Régional, Maire de Portet-sur-Garonne
Christine TEQUI, Présidente du Conseil départemental de l'Ariège
Maryse VEZAT-BARONIA, Conseillère Départementale de la Haute-Garonne
Sébastien VINCINI, Conseiller Départemental de la Haute-Garonne

Invitation à la réunion adressée par message électronique les 14 et 16 mars aux membres du comité de concertation (environ 200 adresses destinataires)

Message de rappel avec l'ordre du jour et lien de connexion à la visio-conférence envoyé le 3 mai.

ANNEXE 2 - Extrait du Tchat en ligne développé durant la visio-conférence : questions et réponses apportées

De Christel Carpentier CDA 31 à tout le monde : 02:58³

Quel est la "responsabilité" de Mr LeGoaster

De Laurent Delrue - CD31 à tout le monde : 02:59

DDT adjoint

De Christel Carpentier CDA 31 à tout le monde : 02:59

Remplaçant de Mr Pommé ?

De Laurent Delrue - CD31 à tout le monde : 02:59

Oui

De Christel Carpentier CDA 31 à tout le monde : 03:07

Sous le préfet Mailhos, nous parlions déjà de constituer des réserves, 4 ans de travail + 3 aujourd'hui avec PTGA et aucune réserve ne pointe son nez à l'horizon. 15000 nouveau habitant par an alors que la ressource est tendue.

De Aurore Carlot - FNE MP à tout le monde : 03:28

Quant est -il des actions axes C et D ?

- ✓ Réponse apportée en séance par **Laurent Delrue** au cours de son intervention (A la question sur le tchat de Mme CARLOT, qui demande si l'étude de l'Agence de l'Eau sur les économies d'eau en agriculture avait été utilisée dans le cadre des travaux de l'action A.3.1., M. COUPRY répond que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est partenaire de cette opération et plus généralement qu'il y a un dialogue qui se fait entre toutes les opérations qui se font à l'échelle Adour-Garonne.).

De Christel Carpentier CDA 31 à tout le monde : 03:39

Il faut aussi maintenir les retenues existantes alors que nous avons un gros problème pour les remises aux normes imposées par l'Etat qui sont trop onéreuses pour être supportées par les seuls irrigants des territoires concernés.

Les zones humides existantes à proximité des retenues d'eau existantes ont elles également été examinées ?

De Laurent Delrue - CD31 à tout le monde : 03:42

Réponse à votre question sur : <https://www.haute-garonne.fr/service/les-zones-humides>

De Delphine ASTIER-PETR Pays des Nestes à tout le monde : 03:46

³ Heure à laquelle le message a été envoyé.

Bonjour, lorsque l'action sera interdépartementale à l'échelle du PTGA, les porteurs de projets hors CD31 pourront-ils bénéficier de ses financements sur les ZH?

De Laurent Delrue - CD31 à tout le monde : 03:50

Pour des raisons de compétences, un département ne peut plus financer un projet en dehors de son territoire. C'est pourquoi chaque département intervient sur son ressort territorial lorsqu'il subventionne un projet.

De (Animation) David Prothais à tout le monde : 03:50

Je relaie une question de Pierre Viel CCV SMIVAL : Même s'il elles ont leur importance, les zones humides représentent 0,077 % de la surface de la Haute Garonne. Comment en mesurer l'impact sur les réserves en eau ?

De Olivier LOUIS (CD 31) à tout le monde : 03:54

Sur la mesure de l'impact des ZH sur les réserves en eau, on a prévu dans le cadre du marché d'être en capacité d'instrumenter certaines ZH pour essayer de faire une quantification des apports.

De Paul SIMON SM GALT à tout le monde : 04:09

Pour la réflexion sur l'expérimentation prélèvement gravière sur Carbonne, il serait intéressant de l'articuler avec le Programme pluriannuel de gestion Garonne que le SM GALT lance sur ce territoire avec une réflexion sur les gravières en eau d'intérêt écologique

- ✓ *Réponse de L. JAQUEMENT- CD31 envoyée par message électronique à Paul SIMON (le 10/05/2021) :*

« Pour répondre à ta remarque en Comité de concertation, il y a un vrai intérêt à articuler l'expérimentation 2021 du PTGA de prélèvement dans la gravière de Carbonne, avec la réflexion du Syndicat Mixte GALT sur les gravières d'intérêt écologique.

Nous ajoutons tes coordonnées au groupe de suivi de cette expérimentation et te transmettrons les données, notamment le diagnostic écologique, lorsqu'elles seront consolidées. »

De Aurore Carlot - FNE MP à tout le monde : 04:09

L'étude menée par l'AEAG sur les économies d'eau en agriculture a-t-elle été utilisée pour les réflexions de l'observatoire ?

- ✓ *Réponse apportée en séance par Bruno Coupry au cours de son intervention (A la question sur le chat de Mme CARLOT, qui demande si l'étude de l'Agence de l'Eau sur les économies d'eau en agriculture avait été utilisée dans le cadre des travaux de l'action A.3.1., M. COUPRY répond que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est partenaire de cette opération et plus généralement qu'il y a un dialogue qui se fait entre toutes les opérations qui se font à l'échelle Adour-Garonne.).*

De Christel Carpentier CDA 31 à tout le monde : 04:12

Je pense qu'il faut définir ce qu'est une culture irriguée parce que mettre un tour d'eau pour préserver son blé son colza ou arroser pour se préserver du gel ce ne sont pas des cultures irriguées.

De Marion Fourtune FNE MP à tout le monde : 04:18

Je rejoins la discussion pour la première fois, excusez-moi pour une question peut être déjà adressée. Vu les échanges, je me demande si Solagro est impliquée ? Je pense en particulier à : <https://agriadapt.eu/?lang=fr>

De Laurence Jaquemet - CD31 à tout le monde : 04:41

Réponse à la question de Marion Fourtune : Solagro sera impliquée dans l'action A35, pas encore engagée, relative aux projets alimentaires territoriaux (PAT) en réalisant le scénario Aferre 2050 à l'échelle du périmètre Garon'Amont.

De Aurore Carlot - FNE MP à tout le monde : 04:23

L'inventaire des retenues collinaires sera-t-il partagé plus avant auprès du comité de concertation ? mise en ligne sur le site Garonne amont ? dans un souci de partage de l'information, merci pour votre retour sur ce point.

De Christel Carpentier CDA 31 à tout le monde : 04:23

Le travail de l'inventaire des retenues collinaires a été effectuée par la chambre d'agriculture.

De UNICEM Fabrice Charpentier à tout le monde : 04:41

Le département a acquis des espaces naturelles sensibles présentant des caractéristiques similaires des caractéristiques de zones humides. J'ai l'impression que cela n'est pas pris en compte dans l'inventaire des zones humides. Cela peut-il évoluer ?

De Olivier LOUIS (CD 31) à tout le monde : 04:43

Les politiques zones humides et ENS (espace naturel sensible) sont coordonnées et parfois complémentaires.

De (Animation) David Prothais à tout le monde : 04:54

Pour votre information, l'adresse e-mail de Christine Jean : christine.jean10@wanadoo.fr



Richesse à partager, avenir à préserver

Projet de territoire Garonne Amont

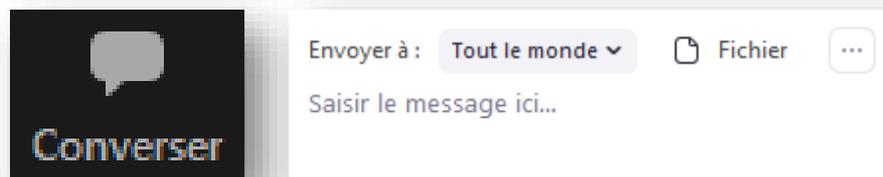
Comité de Concertation

06 mai 2021

Bienvenus à toutes et tous !

Vos micros sont désactivés par défaut. Vous pourrez les réactiver ultérieurement quand vous souhaitez intervenir.

Pour toute question et en particulier en cas de problème technique, cliquez sur « **Converser** »



Pensez à vous nommer : « **(Organisation) Prénom Nom** ». Pour cela, Cliquez à droite sur votre vignette vidéo puis sur « **Renommer** » (ou sur votre nom puis sur « Plus » dans la liste des « Participants »)

- 1. Introduction -**
- 2. Présentation du cadre de mise en œuvre du PTGA**
=> échanges
- 3. Information sur les premières actions engagées**
=> échanges
- 4. Prise de parole de Christine JEAN - garante de la concertation**
- 5. Conclusion – Jean-Michel FABRE**



1. Introduction

Prises de parole de :

- ✓ **M. FABRE** – Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne chargé du Logement, du Développement Durable et du Plan Climat.

- ✓ **M. LE GOASTER** - Directeur adjoint DDT 31

- ✓ **M. SOLACROUP** - Directeur de la délégation de Toulouse - Agence de de l'Eau Adour-Garonne



2. Présentation du cadre de mise en œuvre du PTGA

Instances



Maintien du dispositif mis en place pour l'élaboration :

Cd31

Pilote la mise en œuvre du programme d'actions

Comité de Pilotage

Instance stratégique accompagnant le Cd31

11 acteurs institutionnels (collectivités, services de l'Etat, Agence de l'Eau)

Comité de Concertation

Instance de concertation

58 organismes représentant la diversité des acteurs et 4 membres du panel citoyen.

Propose des décisions stratégiques,
sur les suites à donner aux expérimentations, réorientations d'actions, éventuelles nouvelles actions...

Formulation d'avis

Fonctionnement du Comité



- Présenter de façon synthétique :
 - l'avancée des différentes actions
 - l'évaluation des effets action par action et l'évaluation cumulée de l'ensemble des actions du PTGA
 - la présentation des indicateurs
- Entretenir la **dynamique de travail collectif** instaurée durant la phase d'élaboration
- **2 à 3 réunions prévues par an** donnant lieu à un compte rendu partagé
- Possibilité de faire évoluer, si besoin, la composition du comité de concertation

Garante de la concertation

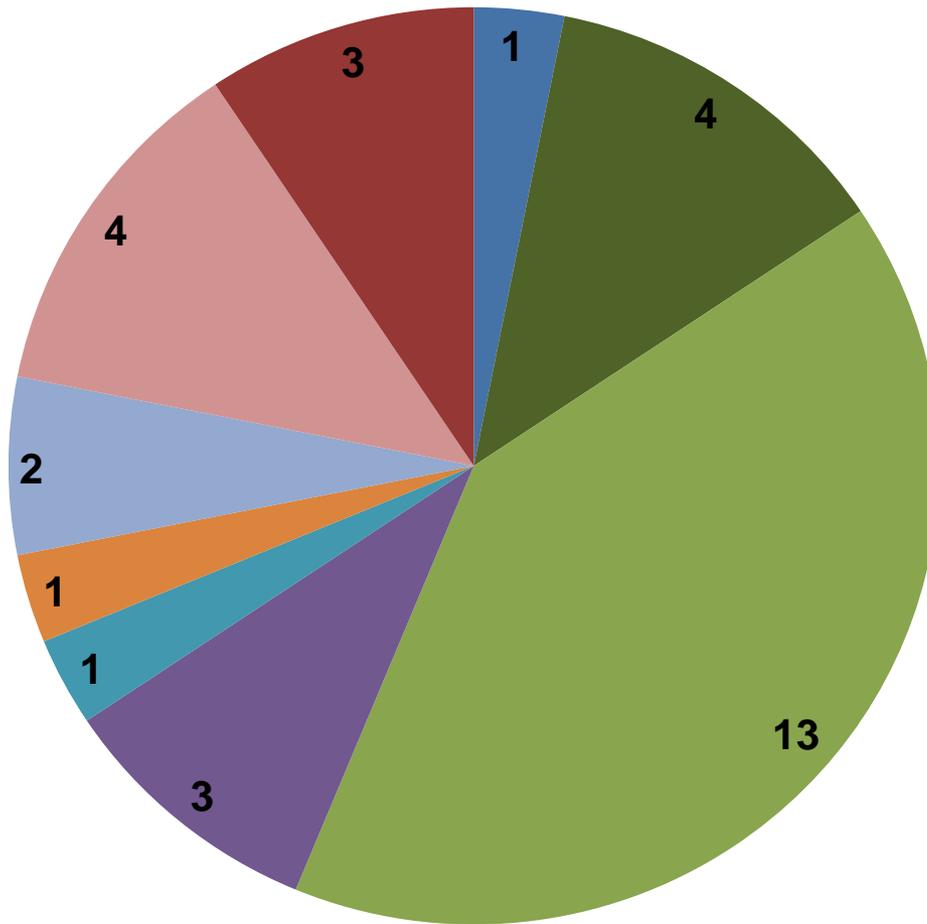


- Conventionnement en cours avec Mme **Christine JEAN** en tant que **garante de la concertation** pour la phase de mise en œuvre de Garon'amont
- Garant de la concertation = **tiers indépendant** et ne participant pas au débat, **veillant à la qualité du processus de concertation** :
 - Formule des recommandations
 - Produit un rapport d'évaluation
 - Peut être un recours pour tout acteur qui souhaite s'exprimer sur la qualité de la concertation

La maîtrise d'ouvrage des actions



Répartition des MO pour les 32 actions du PTGA :



- CA 31
- copilotage CD 31 / CA 31
- CD 31
- syndicats AEP / assainissement
- Industriels
- Association gouvernance Garonne
- SMEAG
- RESEAU 31
- syndicats GEMAPI

Marché de prestation pour assister le Conseil départemental



- Réception des offres : 17 mai 2021
- Durée du marché : **4 ans à partir de juillet 2021**
- Décomposition du marché en 3 lots
 - Lot 1 – technique
 - Lot 2 – site internet et communication
 - Lot 3 – concertation
- Structure du marché : Prestations forfaitaires + **Bons de commande** (pour s'adapter aux besoins en cours de prestation, notamment sur les suites à donner aux expérimentations)

Marché de prestation pour assister le Conseil départemental



Lot 1 – Technique

Assistance au pilotage et à la gouvernance

Assistance à la réalisation des actions suivantes :

- Observatoire économies d'eau agricoles
- Expérimentation gravières
- Observatoire thermique
- Etude préalable REUT
- Etude préalable eaux pluviales
- Animation actions sédimentaires

Lot 2 – site internet et communication

Refonte et gestion du site internet Garon'amont

Communication :

- Production Newsletters
- Stratégie communication
- Assistance technique visio pour les comités de concertation

Lot 3 - Concertation

Co-construction du cahier des charges pour les nouvelles retenues

Demande de la garante lors de son avis sur le PTGA :

- Enquête sur les éventuelles difficultés de participations de certains acteurs du CC
- Elaboration d'une charte de fonctionnement du CC

Refonte du site internet



- Objectifs de l'évolution du site internet Garon'Amont :
 - **accès facile sur l'avancement des différentes actions** du projet de territoire et de les documenter
 - **nourrir la concertation** au travers de la possibilité offerte à l'internaute de poser des questions ou de faire des contributions
 - **sensibiliser** sur les différentes problématiques liées à l'eau et au changement climatique
- Principales fonctionnalités du future site internet :
 - outils de visualisation de l'avancement des actions
 - interface cartographique localisant les différentes actions
 - mise en ligne de documents foire aux questions (FAQ)
 - tableau de bord des indicateurs de suivi

La concertation au cœur de la démarche Garon'Amont



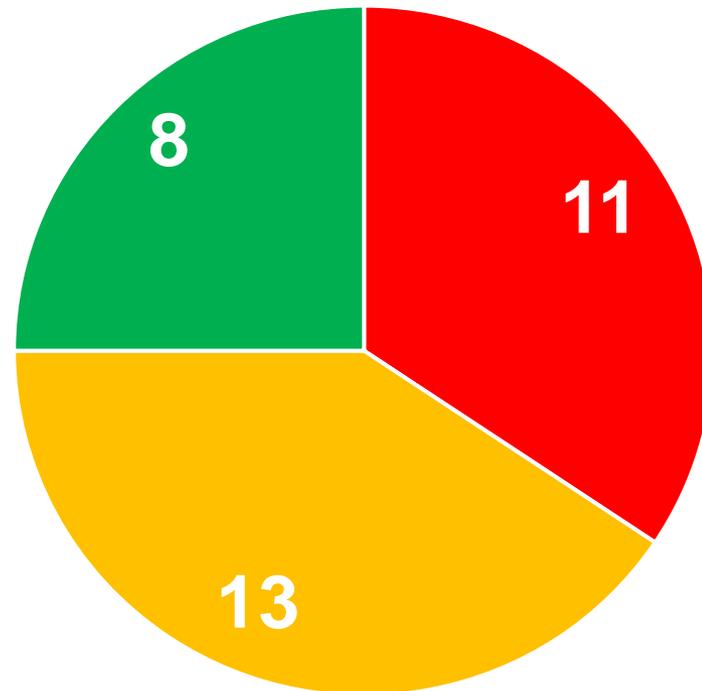
- Enjeu : entretenir la dynamique instaurée durant la phase d'élaboration
- Principale action spécifique de concertation :
 - L'action relative à la **définition du cahier des charges des retenues à bilan socio-environnemental optimisé (C.3.1.)** donnera lieu à une concertation spécifique confié à un prestataire.
 - Volonté d'engager cette action structurante au plus tôt (dès que les conditions sanitaires permettront à nouveau les réunions en présentiel).
- Une association des acteurs action par action

Avancement des actions

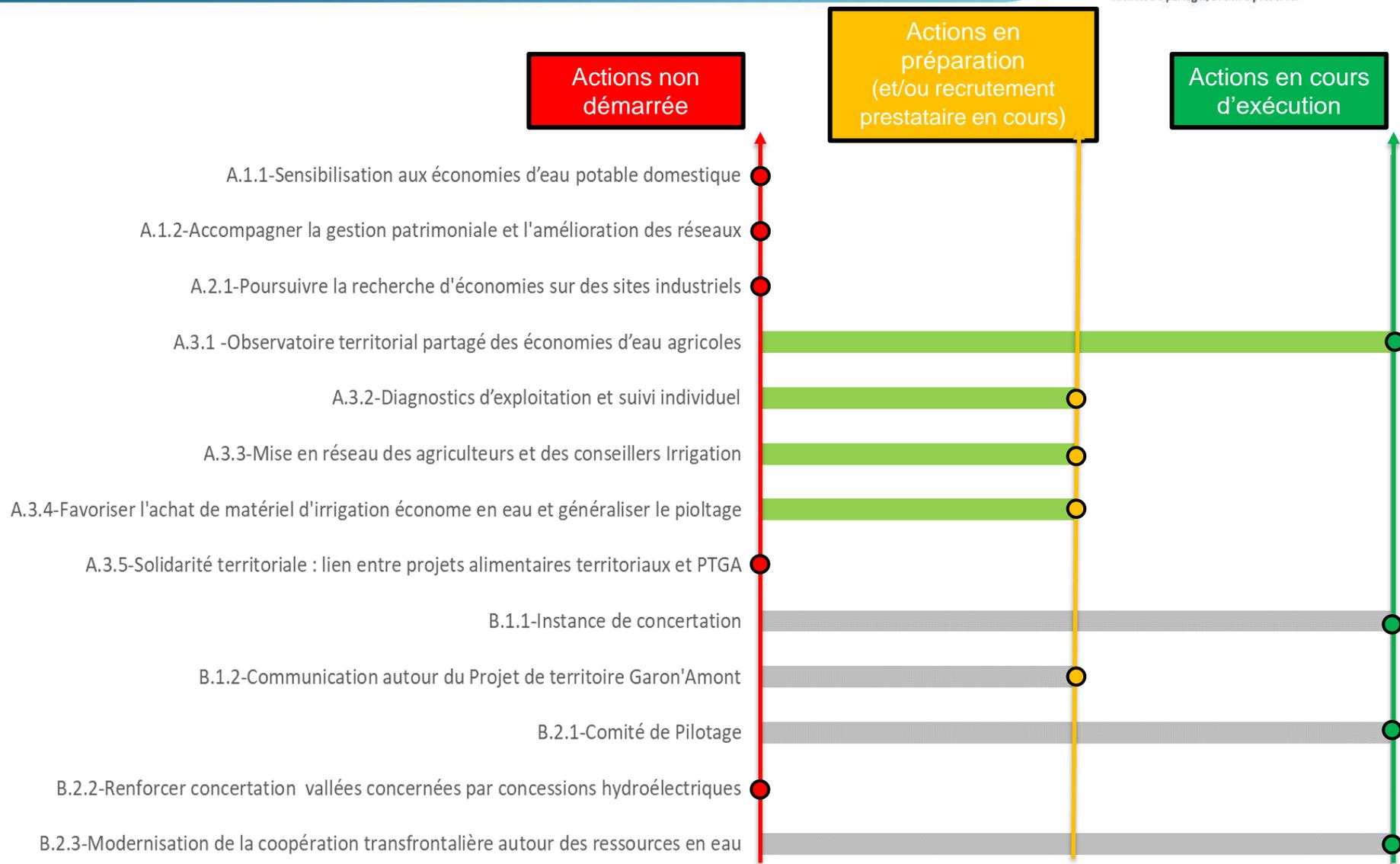
Actions non démarrées

Actions en préparation
(et/ou recrutement prestataire
en cours)

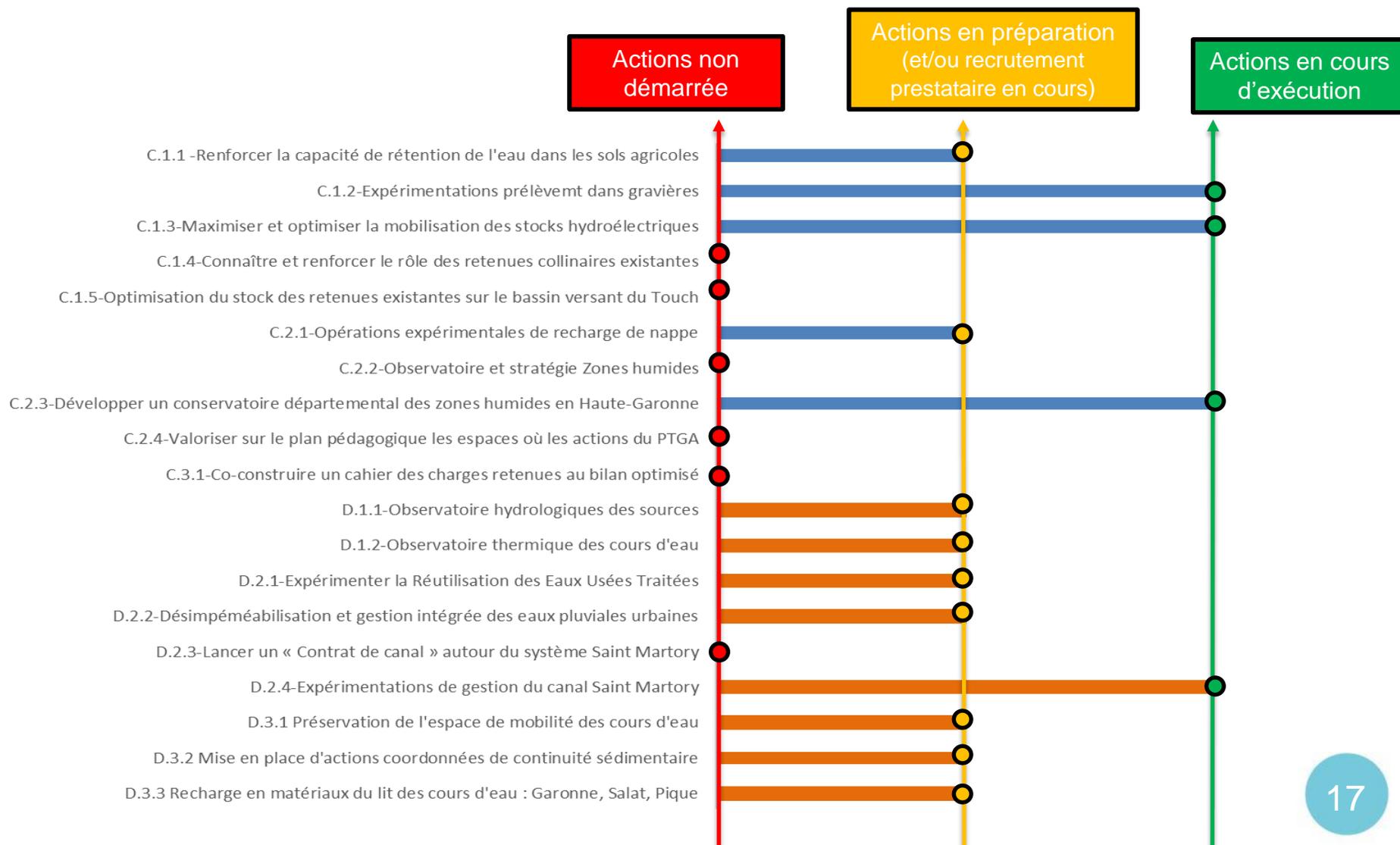
Actions en cours d'exécution



Avancement des actions



Avancement des actions





3. Information sur les premières actions engagées

Rappel des objectifs

- Solution fondée sur la nature

Nombreux services rendus des zones humides : hydrologie et biodiversité

- 2 objectifs du CD ZH :
 - Préserver
 - Restaurer



Action C.2.3 Développer un Conservatoire Départemental des Zones Humides en Haute-Garonne (CDZH)

RÉSUMÉ

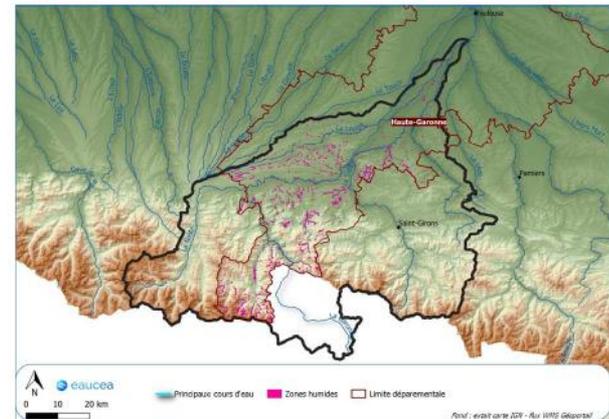
Mettre en place le Conservatoire Départemental des Zones Humides de Haute Garonne, à l'échelle du périmètre du PTGA puis du département.
Constituer un réseau labellisé de zones humides, et y accompagner les maîtres d'ouvrages pour une gestion appropriée permettant de préserver, restaurer et pérenniser les nombreux services rendus par ces milieux, notamment hydrologiques.

RÉPOND AUX RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN :

- MilieuNat15 ;
- MilieuNat16 ;
- MilieuNat17 ;
- MilieuNat25 et 27.

OÙ ?

Département de Haute Garonne



PRÉSERVER ET RESTAURER

Maîtrise foncière

**Aménagement,
gestion et valorisation**

Types de ZH

**Les ZH sous maîtrise d'ouvrage
départementale**

Les ZH d'initiative territoriale

(Communes, EPCI, propriétaires publics,
propriétaires privés)

Actions engagées



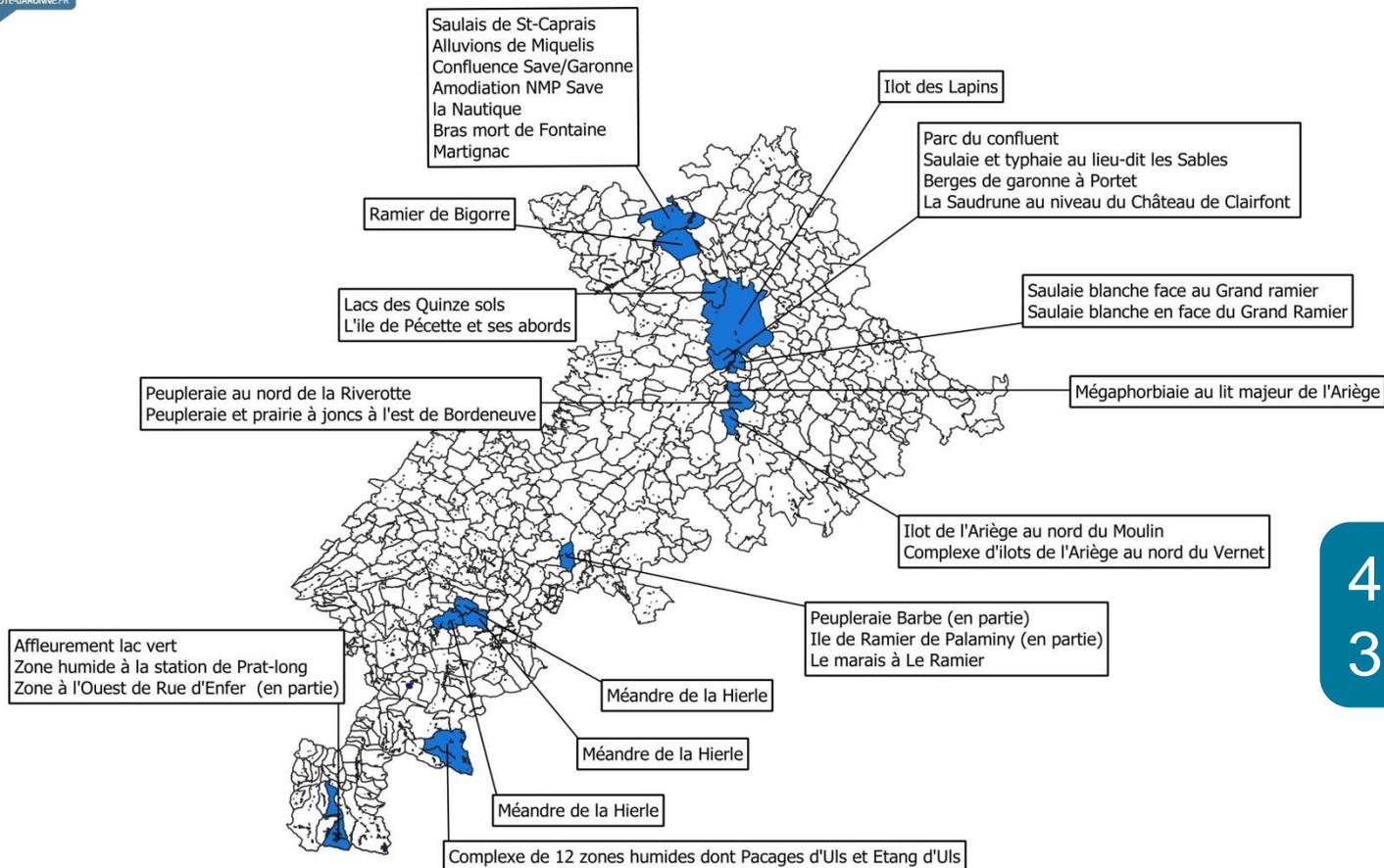
- Création du Conservatoire et adoption d'un règlement financier spécifique par le Cd31 :
 - Délibération du 15/12/20
 - Des financements de 50 à 80% en fonction du type d'action
 - Une coordination des financements avec l'Agence de l'Eau et le Conseil régional Occitanie
- Réunions techniques avec les acteurs : associations gestionnaires de ZH, syndicats GEMAPI...
- Travail dans un premier temps avec les ZH en propriété public
 - => Classement des premiers sites

Conservatoire sur les zones humides

Sites inscrits au CDZH31



Sites classés au conservatoire départemental des zones humides (CDZH31)



44 sites inscrits
384 hectares

Poursuite de l'action

- Poursuite du travail de classement
- Contractualisation en cours des sites déjà classés
- Engagement des premières réflexions sur les plans de gestion



*Zone humide d'Uls sur la commune de Melles.
Cette zone humide fait partie d'un complexe de 12 zones humides,
pour une surface totale de 43 ha.*

Rappel des objectifs



- Réseau de suivi patrimonial

Mesure du débit de certaines sources de montagne pour appréhender les effets du changement climatique

- Objectif poursuivi également par Schéma Départemental d'Alimentation d'Eau Potable de la Haute-Garonne



Action D.1.1 Observatoire hydrologique des sources

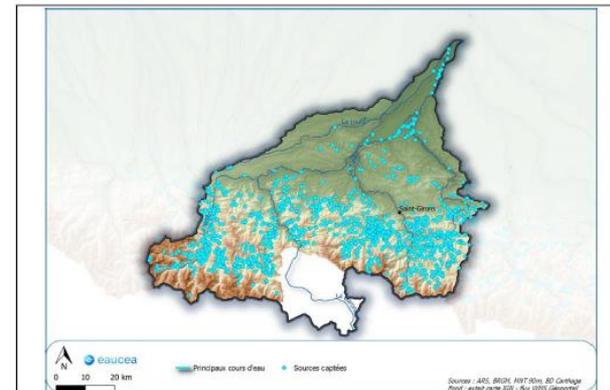
RÉSUMÉ

Réaliser un suivi du débit et de la température de certaines sources représentatives du territoire afin de pouvoir appréhender les effets du changement climatique.

RÉPOND AUX RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN :

MilieuNat48

OÙ ?



Actions engagées



- **Conventionnement en cours avec le BRGM** pour la phase étude (définition d'un réseau cible)
- Echelle départementale (déjà existant sur le département de l'Ariège)
- Groupe de travail à créer : Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau Adour-Garonne, DDT31, Syndicats producteurs EP, syndicat GEMAPI, fédération de pêche, OFB – Cd09 et Cd65 associés
- Durée prévisionnelle de cette phase étude : 18 mois

- Objectif de disposer de sites présentant des typologies variées :
 - différents contextes géologiques
 - sources exploitées ou pas pour l'eau potable
 - répartition géographique
 - différentes gammes de débits

- Objectif dans un deuxième temps d'équiper les sites retenus : prévision initiale d'une dizaine de source (à affiner)

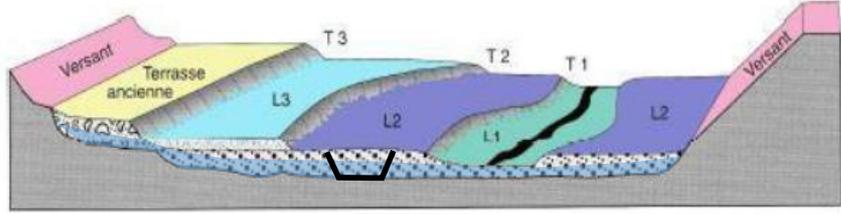


Rappel de l'objectif



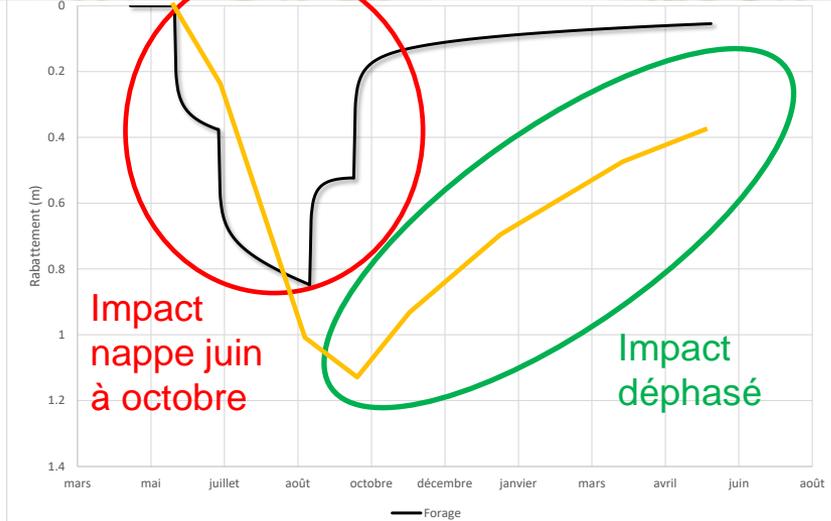
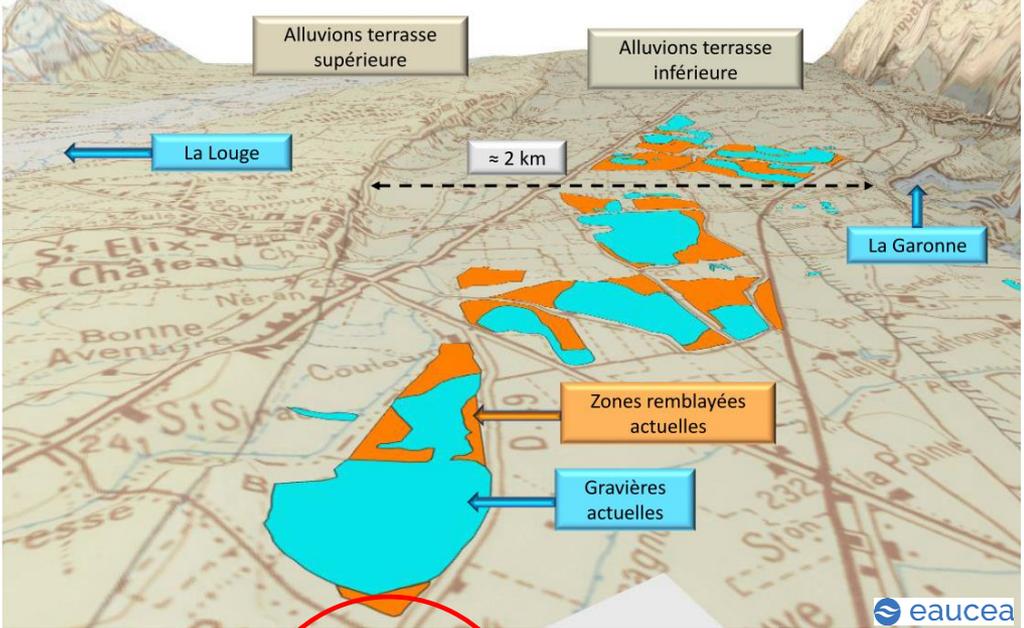
Emprise du PTGA -> 700 ha de plans d'eau issus d'anciennes exploitations de gravières

Extraction des alluvions pour faire des granulats



- Limons de crues
- Alluvions sablo-graveleuses de plaine alluviale moderne
- Alluvions sablo-graveleuses de terrasse ancienne
- Talus

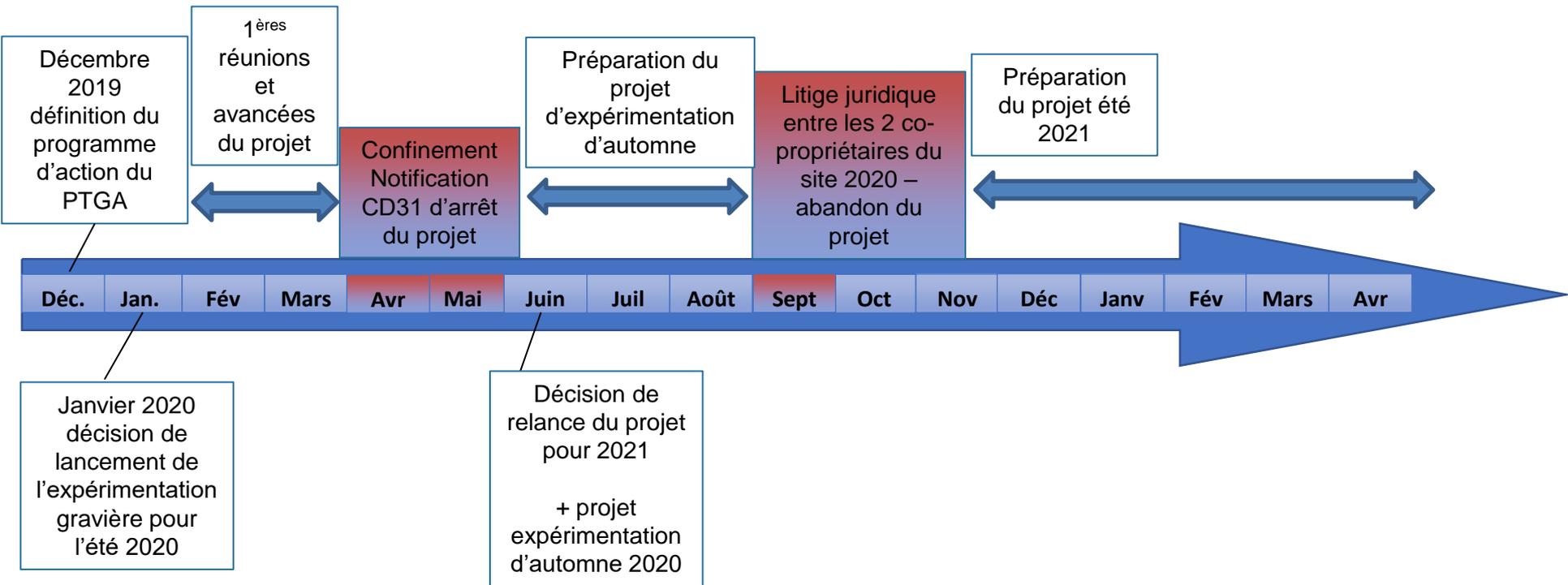
- L1 - Lit mineur
- L2 - Lit moyen
- L3 - Lit majeur
- T1 - Limite des crues non débordantes
- T2 - Limite du champ d'inondation des crues fréquentes
- T3 - Limite du champ d'inondation des crues exceptionnelles



Avancement du projet



Un projet à l'avancée complexe – mobilisation de nombreux partenaires



+ de nombreuses collectivités, des irrigants, des propriétaires fonciers et des sociétés privées

Retours d'expérience



Des premiers retours d'expérience :

- Un intérêt marqué, un dialogue et une forte implication de l'ensemble des acteurs mobilisés (acteurs de l'industrie, de l'agriculture, de l'écologie, des collectivités et de l'administration) ;
- Nombreuses contraintes techniques rencontrées concernant principalement la propriété foncière des lacs (très nombreuses copropriétés) ;
- Une valorisation à grande échelle de ces sites (usage agricole mais aussi de loisir, à vocation écologique...) nécessite un travail sur le long terme (modification des contrats d'exploitation de granulat, prise en compte dans les documents de gestion des eaux et d'urbanisme, une clarification du statut de ressource prélevable...).

Rappel de l'objectif

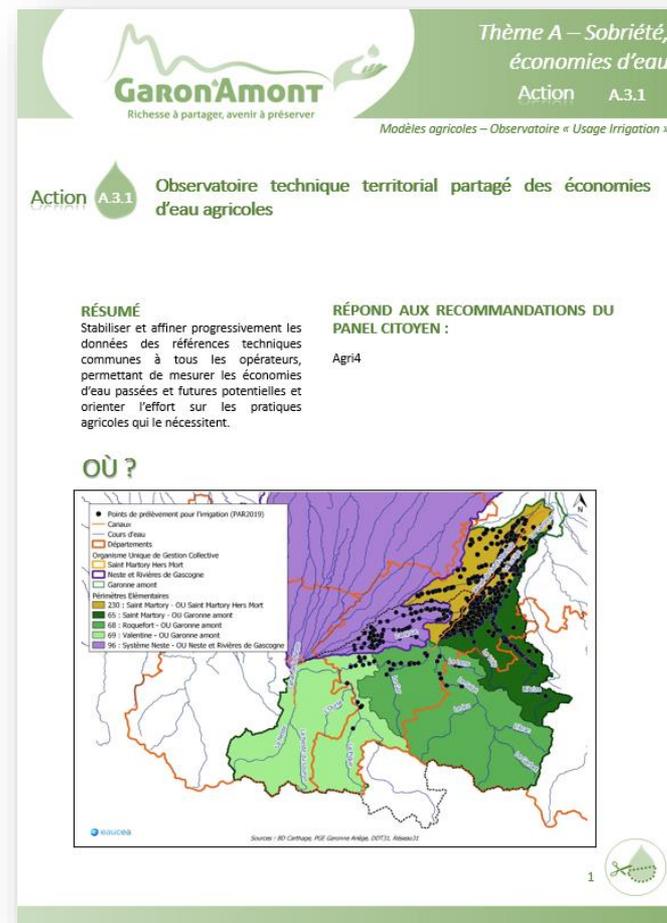
Co-maitrise d'ouvrage CA31 et CD31

L'observatoire est un outil d'échanges techniques chargé de produire de la **connaissance** afin d'objectiver la réflexion, croisé avec d'autres éléments d'expertises (*cf action A.3.2 Diagnostics d'exploitation*)

Travail basé sur une cellule technique, associant plusieurs contributeurs et sollicitant des expertises

Objectif :

Mesurer les **économies d'eau passées et futures potentielles** et orienter l'effort sur les pratiques agricoles qui le nécessitent, en stabilisant et affinant progressivement les **données des références techniques et économiques** communes à tous les opérateurs



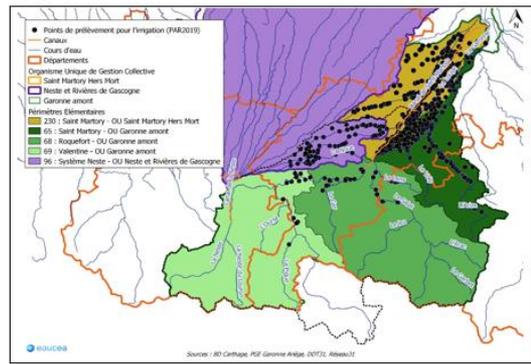
Thème A – Sobriété, économies d'eau
Action A.3.1
Modèles agricoles – Observatoire « Usage Irrigation »

Action A.3.1 Observatoire technique territorial partagé des économies d'eau agricoles

RÉSUMÉ
Stabiliser et affiner progressivement les données des références techniques communes à tous les opérateurs, permettant de mesurer les économies d'eau passées et futures potentielles et orienter l'effort sur les pratiques agricoles qui le nécessitent.

RÉPOND AUX RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN :
Agri4

OÙ ?



1

Partenaires impliqués

- Co Maitrise : CD31 et CA31
- AEAG
- DDT31
- DREAL/DRAAF
- Réseau 31
- SMEAG
- CESBIO
- CACG
- CERFrance

Calendrier des Réunions



05-11-2020 MO + Partenaires



11-02-2021 MO + Partenaires

Renforcement de l'état des lieux et production d'indicateurs pour piloter et suivre

Production collective d'indicateurs

Décrire le territoire en fonction des paramètres clés pour la définition de références agronomiques

Cultures irriguées

Volumes et débits prélevés

Socio-économie de l'irrigation

Croisement des indicateurs

État des lieux partagé de l'activité irrigation et de ses performances techniques (gestion de l'eau et production) et économiques (valeur ajoutée) historiques

Amélioration des dispositifs de suivi et d'actualisation des indicateurs
Identification des forces et faiblesses et marges de progrès territoriales

Objectifs territoriaux et moyens d'accompagnement

4 groupes thématiques



Evolution de l'assolement (cultures, surfaces) et des pratiques

Connaitre les dynamiques passées pour anticiper et appréhender les dynamiques à venir pour déterminer par la suite les besoins optimaux associés à chaque culture (passé et actuel)

Evolution des volumes et débits prélevés pour l'irrigation

Réaliser un état des lieux des consommations agricoles pour expliquer et interpréter les évolutions constatées en mettant en adéquation les volumes prélevés avec les assolements irrigués
Déterminer les économies déjà réalisées et celles qui peuvent encore être réalisées (grâce à des références partagées)

Données socio-économique de l'irrigation

Evaluer les dynamiques économiques des rendements, marges brutes, ... et comprendre leur évolution
Mettre en avant les plus value ou pertes dues à l'irrigation pour chaque culture
Simuler les volumes prélevés en cas de développement de certaines filières

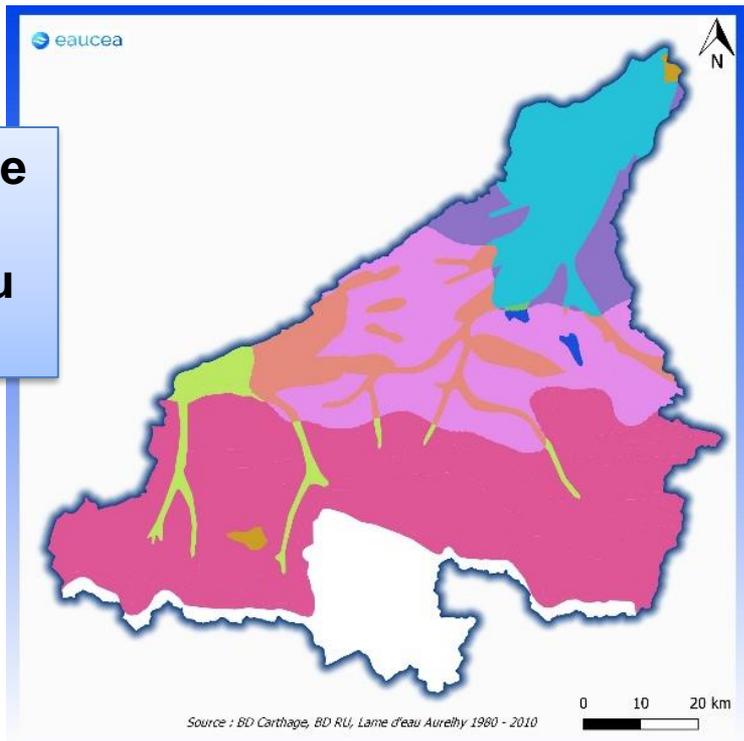
Paramètres déterminants des références agronomiques

Déterminer des références (en fonction des types de sols désinfluencés du climat , ...) territorialisées (zones géographiques homogènes) pour chaque culture
Croiser données d'assolement et références agronomiques, pour bâtir un dispositif prévisionnel des besoins en eau

Croisement de données

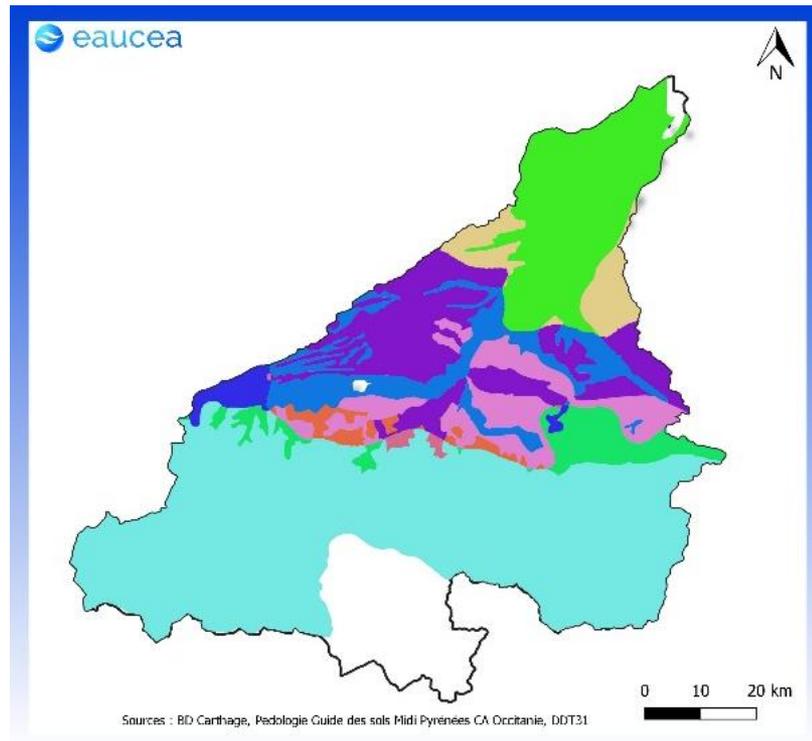
Exemple de croisement de données pour créer des secteurs géographiques homogènes au plus près des territoires

RU



Proposition 1

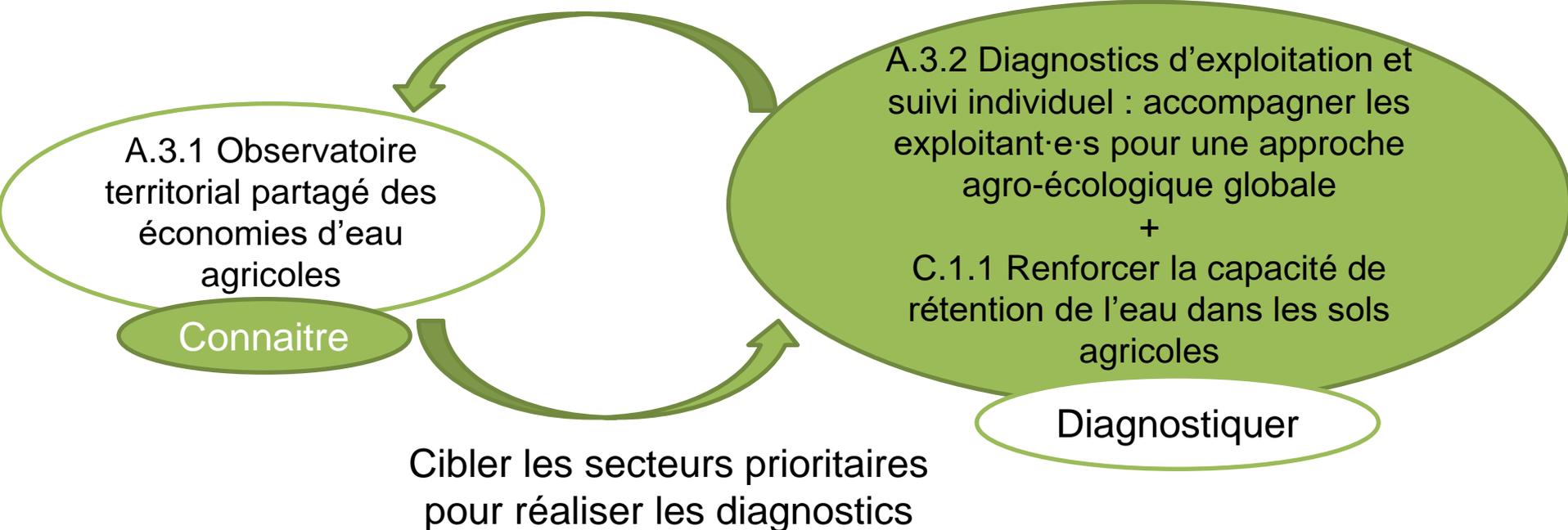
Pédologie



Proposition 2

**Pluviométrie
annuelle
(lame d'eau
aurelhy)**

Les résultats des diagnostics alimenteront
la base de données de l'observatoire



➔ Réponse à l'appel à projet de l'AEAG : « économies et efficience de l'eau en agriculture »

Soutien d'été



- Action réalisée par :



- Objectif :

Développer les moyens de soutien d'été depuis les retenues hydroélectriques (lac d'Oo pour la branche Garonne amont)



Action C.1.3 Maximiser et optimiser la mobilisation des stocks hydroélectriques en capitalisant sur la gestion expérimentale menée en 2020-2021

RÉSUMÉ

Développer les moyens de soutien d'été depuis les retenues hydro-électrique.
Evaluer et partager les résultats de l'expérimentation prévue sur 2020-2021 (avec option sur 2022) sur le lac d'Oo par le Contrat de coopération provisoire, permettant d'améliorer les conditions de mobilisation des réserves d'EDF pour le soutien d'été de la Garonne.

RÉPOND AUX RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN :

- RetHydro1 ;
- RetHydro2 ;
- RetHydro3 ;
- RetHydro15.



Photo – F. Ardite CD31



Soutien d'été



- Nouveau contrat SMEAG – EDF – Agence de l'Eau- Etat signé le 1^{er} juillet 2020
 - Contrat expérimental sur 2020-2021(option pour 2022)
 - Augmentation des volumes et des débits mobilisables :
 - ✓ 69,5 Mm³ au total (soit + 18,5 Mm³)
 - ✓ Débit maximum de réalimentation porté à 20m³/s (soit +5 m³/s).
 - ✓ Sur la branche Garonne amont, volume mobilisable de 8 Mm³ (soit +3 Mm³)
 - Nouvelles modalités financières
- Nouveau contrat appliqué à l'été 2020
 - 61,9 Mm³ disponibles (indisponibilité d'une usine, compensée en partie)
 - 40,8 Mm³ utilisés
 - 16 m³/s de réalimentation en pointe

Soutien d'étiage



- Travail en cours :
 - Evaluation de l'application en 2020 du nouveau contrat
 - Préparation de l'étiage 2021
 - ✓ 100% volume disponible
 - ✓ 100% débit disponible
- Travail en cours également sur le renouvellement de la convention avec le barrage de Filheit (1Mm³ actuellement mobilisé)



**4. Prise de parole de Mme Christine JEAN,
garante de la concertation inscrite
sur la liste nationale des garants**

christine.jean10@wanadoo.fr



5. Conclusions



MERCI DE VOTRE ATTENTION